



Fédération
de la Santé et de l'Action Sociale

Union Fédérale de l'Action Sociale
CGT

Montreuil, le 26 février 2021

[NOTE AUX SYNDICATS CGT relevant de l'UFAS](#)

Secteur social et médico-social privé et public

MOBILISATION DU LUNDI 15 MARS 2021

SAUVONS ET DEFENDONS NOS CONVENTIONS COLLECTIVES !

EXIGEONS DE VRAIS MOYENS ET DES SALAIRES DECENTS !

Le 15 mars 2021, l'UFAS CGT appelle tous les salarié.es du secteur social et médico-social, public comme privé, à se mobiliser massivement face à l'urgence de stopper la casse de notre secteur orchestrée par nos employeurs et le Gouvernement.

Le 15 mars 2021, la CCNT 1966/79 soufflera ses 55 bougies d'existence et de luttes des salarié.es. Un triste anniversaire cependant face à l'offensive bien réelle aujourd'hui des organisations patronales de notre champ, NEXEM en tête qui s'organise et passe à l'acte dans l'objectif clairement affiché de démanteler nos conquies conventionnels jugés obsolètes et inadaptés aux enjeux du secteur, pour imposer à l'ensemble de la Branche associative sanitaire, sociale et médico-sociale, une convention collective unique et étendue de bas niveau.

Si la CCNT 1966/79, première convention collective du secteur avec près de 320.000 salarié.es est rentrée depuis plusieurs semaines dans la phase active de négociation autour du projet employeur, **c'est à terme l'ensemble des conventions collectives de la BASS qui sont ouvertement menacées de disparition.** En effet, la Croix-Rouge Française vient de rejoindre NEXEM dans le cadre des commissions mixtes paritaires (CMP) de la CCNT 1966/79 présidées par un représentant de la Direction Générale du Travail autour de la négociation du projet conventionnel employeur.

Après la convention collective de 1979 des médecins spécialistes fusionnée à la CCNT du 15 mars 1966 en 2018 sur décision du Ministère du Travail, c'est au tour des accords CHRS (centres d'accueil et de réinsertion sociale) d'être dans le collimateur de NEXEM qui a officiellement sollicité la Direction Générale du Travail pour que ceux-ci fusionnent avec la CCNT 1966/79.

La convention collective de 1965 (UNISSS) face au mastodonte NEXEM et à ses ambitions hégémoniques, ne tardera pas à prendre le même chemin.

.../...

Quant à la CCNT de 1951 (FEHAP), seconde convention collective du secteur en nombre de salarié.es, des discussions sont en cours autour du projet de convention collective unique et étendue de NEXEM.

Dans le cadre de la CMP de la CCNT 1966/79, NEXEM a engagé et imposé les négociations autour du thème central des classifications/rémunérations, colonne vertébrale de toute convention collective, en lien avec leur projet conventionnel. Une négociation bien mal engagée puisque NEXEM, en toute déloyauté, refuse de reconnaître que le périmètre de négociation n'est plus celui de la CCNT 1966/79, mais bien celui de l'interbranche que les employeurs revendiquent par ailleurs en clamant ouvertement que *"la CCNT 1966/79 n'est plus adaptée et ne sera pas la convention collective de demain..."*.

NEXEM, en outre, face aux organisations syndicales majoritaires CGT, FO et SUD, refuse toute étude, tout diagnostic préalable sur la nécessité ou non de réviser la convention collective - ce qui est une obligation légale ! - et tente le passage en force en imposant la négociation de son projet, soutenu en cela par un cabinet conseil ALIXIO, choisi par les employeurs et qui n'a donné lieu à aucune décision paritaire.

En ce qui concerne l'ouverture de la négociation sur classifications/rémunérations, NEXEM annonce clairement la remise à plat du système actuel en privilégiant non pas les métiers accolés à des diplômes comme actuellement avec un système de changement d'échelon indiciaire automatique tous les 3 ou 4 ans, mais prioritairement les emplois et les compétences sur la base de critères classants pour chaque salarié.e. Une telle classification induirait inévitablement une individualisation des rémunérations et la fin de l'égalité de traitement à qualification égale. Un système donc d'évaluation de chaque salarié.e laissé à l'appréciation de l'employeur en fonction des besoins de l'établissement ou de critères subjectifs.

Un projet totalement inacceptable pour la CGT car il aurait pour conséquence désastreuse la mise en concurrence entre salarié.es au détriment du travail d'équipe, pilier indispensable pour une prise en charge de qualité des usagers.

Et après classifications/rémunérations, les autres thèmes de négociation sont d'ores et déjà programmés comme l'organisation du travail, les congés ou les droits syndicaux pour ne citer que ceux-là !

NEXEM veut aller vite, avec le soutien notamment de la CFDT et de la CFTC qui bien que minoritaires dans la Branche CCNT 1966/79, ont mandat de leur organisation pour entamer la négociation du futur projet conventionnel.

Cette accélération du projet employeur n'arrive pas par hasard. Elle est en phase avec le projet gouvernemental de restructuration des branches professionnelles engagé depuis 2017 qui, au travers du Rapport Pierre RAMAIN, préconise de passer de 687 branches professionnelles recensées en 2015 à 100, voire à 80 branches professionnelles, ce qu'a confirmé le Directeur de la Direction Générale du Travail rencontré par les organisations syndicales.

.../...

Et bien sûr, **qui dit restructuration des branches professionnelles, dit refonte et fusion des conventions collectives existantes pour chaque branche nouvellement créée**. De fait, notre secteur serait au sein d'une seule branche sanitaire et sociale, un mastodonte de près de 1.700.000 salarié.es regroupant l'ensemble des acteurs liés aux politiques sociales et sanitaires actuelles : organismes sociaux (Sécurité Sociale, organismes de retraite, Pôle Emploi, UNEDIC, Médecine du travail), établissements sociaux et de soins non lucratifs (établissements sociaux et médico-sociaux, CHRS, centres de lutte contre le cancer), l'hospitalisation privée, l'aide à domicile, l'animation ainsi que les acteurs du lien social (régies de quartiers, associations de familles rurales, chantiers d'insertion, missions locales).

L'objectif du Gouvernement soutenu et relayé par les organisations syndicales d'employeurs, vise à réduire et à fusionner les branches professionnelles, afin de permettre la réduction drastique des conventions collectives existantes en nombre mais aussi en termes de coût, c'est-à-dire dans la droite ligne des réformes macroniennes de s'attaquer encore un peu plus aux droits et acquis des salarié.es ! Tout cela se fera évidemment sans moyen financier supplémentaire, voire pas même à coût constant, ce que confirme le Ministère du travail comme les organisations syndicales d'employeurs de notre secteur !

D'ailleurs, la conclusion du Rapport Pierre RAMAIN est on ne peut plus explicite : *“ Poursuivre la restructuration des Branches professionnelles permettrait aux conventions collectives d'avoir un champ suffisamment large pour soumettre l'ensemble des entreprises concurrentes en France à des conditions sociales communes...”* Bref, une véritable politique de dumping social !

Dans le même temps, nos employeurs du secteur social et médico-social s'organisent pour doter le secteur d'une représentation patronale unique afin *“ d'adapter les enjeux du secteur aux nouvelles réalités de notre champ d'activité...”*. Ils se sont regroupés en avril 2019 en une Confédération des Employeurs du secteur sanitaire, social et médico-social à but non lucratif, AXESS, se substituant à l'ex UNIFED et composée de NEXEM (des CCNT 66/79), de la FEHAP (CCNT 1951), de la Croix-Rouge Française et d'UNICANCER ; l'objectif étant que cette confédération soit un lieu de convergence de toutes les négociations conventionnelles sur la base d'un socle commun et sur des thématiques communes (qualité de vie au travail, formation professionnelle, nouveaux métiers, contrats courts, etc).

Au travers de ces grandes manœuvres patronales et gouvernementales, on voit bien que la volonté de réduire les droits du salariat, de démanteler et revoir à la baisse l'ensemble des conventions collectives, est en marche !

Après plus de 10 ans de tentatives avortées autour de remises en cause constantes de nos conquits conventionnels (rappelons-nous l'attaque sur la CCNT 1966 en 2009/2010 stoppée par la mobilisation massive des salarié.es), **les coups portés contre les droits conventionnels des professionnel.les du secteur sont aujourd'hui une réalité concrète !**

Il n'est plus temps d'alerter

mais de se mobiliser massivement face aux prétentions de nos employeurs !

.../...

Comment accepter que nos conventions collectives, derniers remparts face au véritable coup de force des syndicats employeurs, puissent être aujourd'hui ouvertement menacées d'implosion ?... à l'heure où l'ensemble du secteur social et médico-social, privé comme public, n'a jamais été dans une position aussi dégradée et dramatique : baisse régulière des moyens et des budgets de nos établissements, politique de fusion/absorption des associations, rationalisation des coûts et mutualisation des moyens, mise en place des CPOM, arrivée de la tarification à l'acte (SERAFIN-PH), précarisation exponentielle du salariat, déqualifications massives, salaires en perte de vitesse depuis plus de 20 ans avec plus de 30 % de perte de pouvoir d'achat sur la période, management du personnel de plus en plus agressif et maltraitant, dégradation constante des conditions de travail qui impacte lourdement la prise en charge des usagers, souffrance et perte de sens au travail, sinistralité qui explose (notre secteur est aujourd'hui le 1er secteur professionnel en terme de sinistralité (accidents du travail, inaptitudes, arrêts de travail longue maladie, etc) devant même le BTP ! (Bâtiments Travaux Publics).

« L'affaire » du CTI (complément de traitement indiciaire) de 183 euros nets dont notre secteur a été scandaleusement écarté suite au *Séгур de la Santé* et à la mission LAFORCADE, est l'exemple flagrant du mépris et de l'absence de toute reconnaissance du travail des professionnel.les, les invisibles du Gouvernement !

Cette situation ne peut plus durer !

Partout, dans les territoires, dans les établissements et services,

la mobilisation des salarié.es doit s'organiser et s'amplifier pour stopper cette spirale infernale

qui va entraîner l'ensemble du secteur à sa perte.

Partout, interpellons nos employeurs adhérents aux organisations syndicales patronales, NEXEM en tête, nos politiques, nos parlementaires, les organismes de contrôle et de tarification (les Agences Régionales de Santé et Conseils Départementaux), pour que cessent ces attaques qui mettent gravement en péril nos missions de service public en direction des plus fragiles et des plus démunis.es de notre société.

Avec la CGT, exigeons :

- ✓ **L'arrêt de la casse de nos conventions collectives**
- ✓ **La mise en place d'une grande convention collective unique et étendue pour l'ensemble de la BASS, mais de haut niveau et en améliorant l'ensemble des conquits conventionnels gagnés par la lutte depuis plus de 50 ans !**
- ✓ **La revalorisation immédiate de l'ensemble des salaires de 300 euros nets mensuels incluant les 183 euros du CTI,**
- ✓ **De vrais moyens budgétaires et humains pour nos établissements à la hauteur des besoins,**
- ✓ **L'arrêt de la politique de déqualification et la défense des métiers et des diplômés incluant les nouveaux métiers, seuls garant d'une prise en charge de qualité.**

TOUS ET TOUTES EN GREVE ET MOBILISE.ES

LE LUNDI 15 MARS 2021 !